

Coronavirus - Informations destinées aux exploitants de station d'épuration et de réseaux d'assainissement (22.11.2020)

Elaborée en collaboration entre l'OFSP, l'OFEV et la Suva

Pourquoi le coronavirus est-il considéré comme une telle menace ?

Les coronavirus sont des types de virus spéciaux qui infectent normalement les animaux. La transmission à l'homme est rare, ce qui signifie que le système immunitaire humain n'est pas aussi bien équipé pour combattre les infections. Le coronavirus actuel SARS-CoV-2 appartient à la même famille que les agents pathogènes du " Middle-East Respiratory Syndrome " MERS et du "syndrome respiratoire aigu sévère" SRAS, qui sont à la base de relativement nombreuses victimes à l'étranger. Les autorités tentent donc de contenir la propagation du virus par diverses mesures (campagnes d'information, interdiction de rassemblement, quarantaine, etc.).

Le coronavirus est-il présent dans les eaux usées ou peut-il être transmis par contact avec les eaux usées ?

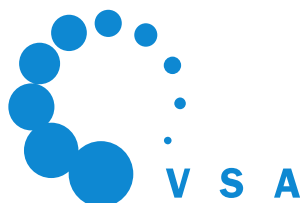
La transmission se fait principalement par infection par gouttelettes (toux, éternuements ; contact étroit et prolongé avec des personnes infectées (< 2m)) et potentiellement également par contact avec des surfaces contaminées. De l'ARN viral a également été détecté dans des échantillons de selles et d'eaux usées [1]. Cependant, la recherche considère que les virus excrétés par les selles ne sont plus infectieux. Il n'y a donc pas de risque accru d'infection par les eaux usées [2]. Il n'existe aucun cas documenté de syndrome de SRAS causé par des virus corona comparables dans les eaux usées municipales.

Le personnel d'exploitation des stations d'épuration ou des réseaux d'assainissement est-il particulièrement menacé ? Quelles mesures de protection doivent être prises ?

Les eaux usées peuvent contenir des germes pathogènes à tout moment. Pour cette raison, les mesures de protection habituelles (gants de protection, lunettes de protection, masques de protection (FFP3), écrans/visières, vêtements de travail et de protection, lavage régulier des mains, éviter le contact entre les yeux, le nez et la bouche avec des mains non lavées, etc.) sont indispensables (voir également [3]). Sur la base des informations disponibles, nous partons du principe qu'il n'y a en principe **pas de risque accru** pour les professionnels en assainissement des eaux usées (réseau d'assainissement, station d'épuration) dû au coronavirus, à condition que les mesures de protection mentionnées ci-dessus soient appliquées de manière conséquente (si nécessaire, les masques de protection doivent être protégés de l'humidité par des écrans/visières ou remplacés régulièrement). Afin de minimiser encore davantage le risque résiduel, nous recommandons néanmoins de reporter les travaux avec formation accrue d'aérosols (travaux de rinçage et de nettoyage), si cela est possible sur le plan opérationnel. Vous trouverez de plus amples informations sur l'hygiène dans les documents de la SUVA et dans les manuels de formation d'exploitant de station d'épuration (A2 et A8).

Peut-on toujours faire des visites guidées sur les STEP ?

Des visites guidées sont possibles. Les règles d'hygiène et de distance doivent être respectées. La limite supérieure est fixée à 50 personnes dans toute la Suisse. Des règles supplémentaires et plus strictes peuvent s'appliquer au niveau cantonal : renseignez-vous régulièrement sur le site web de votre canton. L'obligation de porter un masque est en vigueur depuis le 29 octobre.



L'état de santé des participants doit être vérifié avant la visite. Selon les recommandations de l'OFSP, les participants ayant des difficultés respiratoires, de la toux ou de la fièvre ne doivent pas participer. En outre, les participants doivent être informés sur les distances à respecter et sur le fait de ne pas toucher les infrastructures (en particulier à proximité des bassins ou canaux ouverts). Les mains doivent être lavées et désinfectées après la visite des traitements et au plus tard à la sortie de la STEP.

Que se passe-t-il si le coronavirus continue à se propager ?

Dans ce cas, des précautions appropriées doivent être prises pour que la STEP puisse continuer à fonctionner. Des mesures concrètes de préparation à l'intervention et d'autres précautions peuvent être trouvées dans le manuel du plan de pandémie de l'OFSP [4], mais aussi dans le DWA [5]. En cas d'urgence pour le personnel - comme en cas de pollution des eaux ou de problèmes opérationnels - les autorités cantonales de protection des eaux doivent être informées.

Plus d'information :

[1] Nature Research:

<https://www.nature.com/articles/s41586-020-2196-x>

[2] DWA, Presseinformation:

<https://de.dwa.de/de/presseinformationen-volltext/keine-erh%C3%B6hte-corona-infektionsgefahr-auf-kl%C3%A4ranlagen.html>

[3] Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin, TRBA 220 Sicherheit und Gesundheit bei Tätigkeiten mit biologischen Arbeitsstoffen in abwassertechnischen Anlagen:

<https://www.baua.de/DE/Angebote/Rechtstexte-und-Technische-Regeln/Regelwerk/TRBA/TRBA-220.html>

[4] Office fédéral de la santé publique (OFSP):

https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/48/48DF3714B1101EE9BD980986CFA8E178.pdf

[5] DWA, Pandemiemaßnahmen bei Abwasserbetrieben (17.3.2020):

www.dwa-st.de/files/media/content/PDFs/LV_ST/aktuell/Pandemiema%C3%9Fnahmen%20in%20Abwasserbetrieben.pdf